

# SIDEGAV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION  
D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DE GAZ  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

**Service Public de  
distribution de gaz  
concédé à GrDF pour  
l'exercice 2017.**

---

*Rapport de l'Agent de  
Contrôle.*

# Sommaire.

<b>1. Les actions du SIDEGAV.</b> -----	<b>3</b>
1.1. Le SIDEGAV en quelques chiffres :-----	3
1.2. Vos interlocuteurs GrDF.-----	3
1.3. Les variations de la redevance de fonctionnement « R1 ».-----	4
<b>2. Les contrôles effectués sur le concessionnaire GrDF.</b> -----	<b>4</b>
2.1. Avant-propos.-----	4
2.2. Les principaux événements de l'année 2017.-----	5
2.2.1. Les Tarifs d'acheminement distribution (ATRD5 = tarif d'Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution) de gaz naturel.-----	5
2.2.2. Les incidents de l'année 2017.-----	5
2.3. Le respect des dispositions du contrat de concession.-----	6
2.3.1. La clientèle et ses consommations en gaz naturel sur le territoire du SIDEGAV en 2017.-----	6
2.3.2. La qualité du service public de distribution de gaz sur le territoire du SIDEGAV.-----	8
2.3.3. La satisfaction de la clientèle sur le territoire du SIDEGAV en ce qui concerne les prestations de GrDF.-----	9
2.3.4. Les actions en faveur des clients démunis ou en situation de précarité énergétique.-----	10
2.3.5. Le patrimoine du SIDEGAV.-----	10
2.3.6. Les investissements et les travaux réalisés par GrDF sur le territoire du SIDEGAV.-----	10
<b>3. La conclusion générale.</b> -----	<b>11</b>
3.1. Les observations émises par le SIDEGAV en 2017 ont-elles été satisfaites ?-----	11
3.2. Les points forts de l'activité de GrDF.-----	11
3.3. Les aspects à améliorer, à surveiller et les attentes du SIDEGAV.-----	12

## **1. Les actions du SIDEGAV.**

Conformément au cahier des charges de concession, le SIDEGAV a procédé à un contrôle de l'activité du concessionnaire GrDF.

Cette année encore, le SIDEGAV a accentué sa volonté permanente pour venir en aide aux foyers en situation de précarité énergétique.

Les 82 communes, adhérentes au Syndicat, sollicitent davantage le SIDEGAV pour des projets d'extensions ou d'investissements de réseaux en gaz naturel, des problèmes non résolus, les financements possibles du concessionnaire GrDF.

### **1.1. Le SIDEGAV en quelques chiffres :**

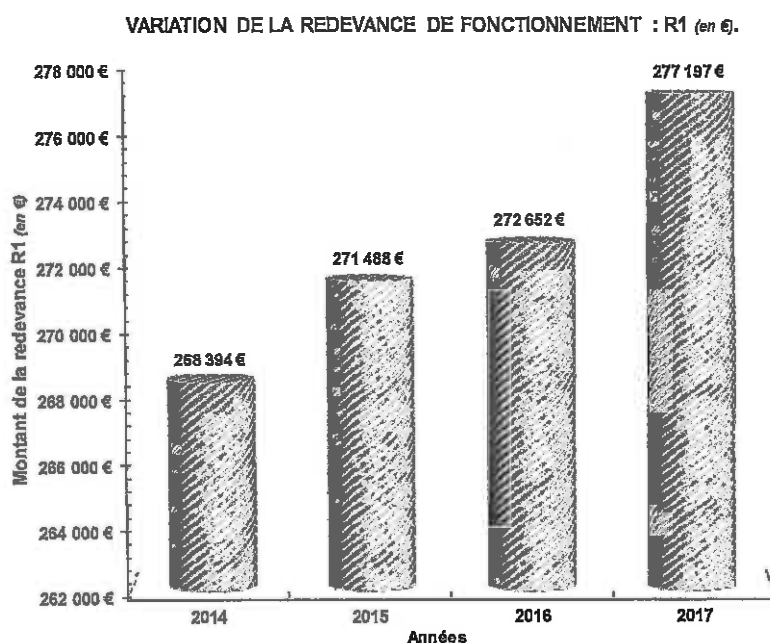
- En 2017, le réseau de gaz naturel moyenne pression présent sur le territoire du SIDEGAV est de 1837,79 km, dont 5,645 km d'extension ;
- Le réseau de gaz naturel basse pression présent sur le territoire du SIDEGAV en 2017 est de 15,266 km. Ce réseau a diminué d'environ -0,65% par rapport à l'année 2016 ;
- En 2017, le nombre de branchements en gaz naturel (ou nombres de points de livraison) est de 108 408, il était de 105 815 en 2016 ; soit une augmentation d'environ +2,45% ;
- La consommation en gaz naturel sur le territoire du SIDEGAV est de 2 508 000 MWh pour l'année 2017 (soit une baisse d'environ -6,05% par rapport à 2016 : 2 669 545 MWh) ;
- La valeur nette du patrimoine concédé en 2016 est de 117,83 M€.

### **1.2. Vos interlocuteurs GrDF.**

Les souhaits du SIDEGAV, en ce qui concerne la communication, ont été respectés puisque le concessionnaire a mis en place une structure composée d'interlocuteurs privilégiés. Une liste exhaustive par commune est jointe en annexe.

**Monsieur Johann DUBOIS**  
Délégué Territorial  
Tél. 03 27 23 22 37  
Mobile : 06 09 92 20 71

### 1.3. Les variations de la redevance de fonctionnement « R1 ».



Commentaires : La redevance de fonctionnement « R1 » est proportionnelle à la longueur du réseau de distribution en gaz naturel concédé sur le territoire du SIDE GAV et à l'évolution de la population du le territoire du SIDE GAV, elle a été calculée suivant la formule du cahier des charges de concession, celle-ci est en augmentation constante. Toutes les données nécessaires, à la détermination du montant de la redevance de fonctionnement « R1 gaz » de la concession, ont été vérifiées puis validées par le SIDE GAV.

## 2. Les contrôles effectués sur le concessionnaire GrDF.

### 2.1. Avant-propos.

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire du SIDE GAV est régie par un contrat de concession signé le 1<sup>er</sup> décembre 1997 pour une durée de 30 ans. Ce contrat de concession intègre les documents suivants :

- 1) Une convention de concession ;
- 2) Un cahier des charges pour la concession de la distribution publique de gaz naturel ;
- 3) Des annexes au nombre de 4 :
  - Annexe n°1 : Les modalités locales de mise en œuvre ;
  - Annexe n°2 : Les règles nationales de calcul du critère de rentabilité des extensions ;
  - Annexe n°3 et 3 bis : Les tarifs d'acheminement sur le réseau de distribution et les prestations proposées par le concessionnaire aux clients et aux fournisseurs ;
  - Annexe n°4 : Les conditions générales d'accès au réseau de distribution ;
  - Annexe n°5 : Les Conditions générales de vente liées aux tarifs régulés.

Conformément :

- A l'article premier (§ 4) de la loi du 15 février 1941 (Organisation de la production, du transport et de la distribution de gaz) ;
- A l'article 6 de l'Arrêté du 17 avril 1941 ;
- A l'article 32 du cahier des charges de concession ;

un contrôle a été réalisé afin de vérifier les obligations quant aux dispositions et aux clauses du contrat de concession établi et signé entre le SIDEGAV et le concessionnaire GrDF.

Les vérifications ont donc porté sur les aspects suivants :

- Le service public rendu, par le concessionnaire GrDF, aux communes, aux professionnels et aux particuliers présents sur le territoire du SIDEGAV ;
- Le respect des dispositions et des clauses du contrat de concession ;
- L'analyse qualitative et financière du rapport d'activité de GrDF.

## 2.2. Les principaux événements de l'année 2017.

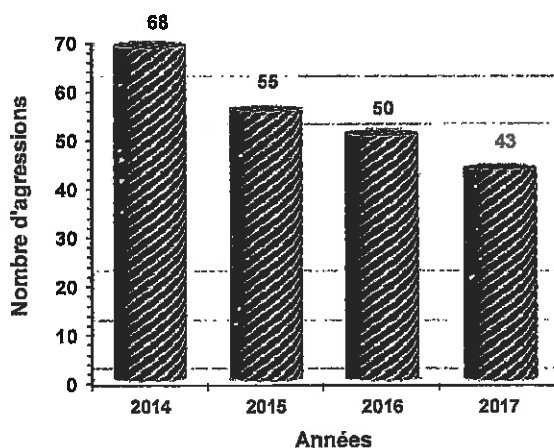
Le SIDEGAV a veillé au respect des dispositions et des clauses du contrat de concession signé avec le concessionnaire Gaz Réseau Distribution de France ci-après nommé sous sa forme simplifiée : GrDF.

### 2.2.1. Les Tarifs d'acheminement distribution (ATRD5 = tarif d'Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution) de gaz naturel.

Les tarifs de distribution ont évolué mécaniquement suivant une grille tarifaire fixée par délibération de la CRE au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Le rapport annuel du concessionnaire ne fait pas mention de cette augmentation.

### 2.2.2. Les incidents de l'année 2017.

LES INCIDENTS SUR LES OUVRAGES AYANT PROVOQUE UNE FUITE DE GAZ AVEC INCENDIE ET/OU EXPLOSION.



#### Commentaires :

- 📉 Le nombre total d'incidents, toutes causes confondues, constaté sur le territoire de la concession a diminué d'environ -13,45% par rapport à 2016 (1145 incidents en 2017 contre 1323 incidents en 2016) ;
- 📉 Heureusement, les incidents sur les ouvrages qui ont provoqué une fuite de gaz avec incendie et/ou explosion sont en baisse d'environ -14,00%. GrDF doit poursuivre ses efforts pour réduire davantage ces incidents ;

- ✚ Même constat pour le nombre de dommages aux ouvrages lors ou après les travaux sur le territoire de la concession est, en 2017, identique à 2016. (25 dommages recensés en 2017 ainsi qu'en 2016) ;
- ✚ Les dommages sur ouvrages enterrés avec fuite ont augmentés significativement de +20% (20 dommages recensés en 2017 contre 16 dommages en 2016) ;
- ✚ Les agressions sur les ouvrages exploités par GrDF ayant ou non provoqué une fuite de gaz sont moins nombreuses, pour la deuxième année consécutive, qu'en 2016 (976 incidents en 2017 contre 1126 incidents en 2016 ; Soit une baisse d'environ : -13,32%) ;
- ✚ En 2017, les dommages sur les ouvrages sont en augmentation par rapport à 2016 (20 dommages sur ouvrage en 2017 contre 17 dommages sur ouvrage en 2016 ; soit une variation d'environ +17,64%) ;
- ✚ Les incidents ayant entraîné un manque de gaz ou défaut de pression ont diminué en 2016 (425 incidents en 2017 contre 493 incidents en 2016) soit une baisse d'environ -13,79% ;
- ✚ Les incidents pour fuite ou odeur de gaz, n'ayant pas entraîné un incendie ou une explosion sont, pour la deuxième année, en baisse d'environ -11,89% en 2017 (489 incidents en 2017 contre 555 incidents recensés en 2016).

### **2.3. Le respect des dispositions du contrat de concession.**

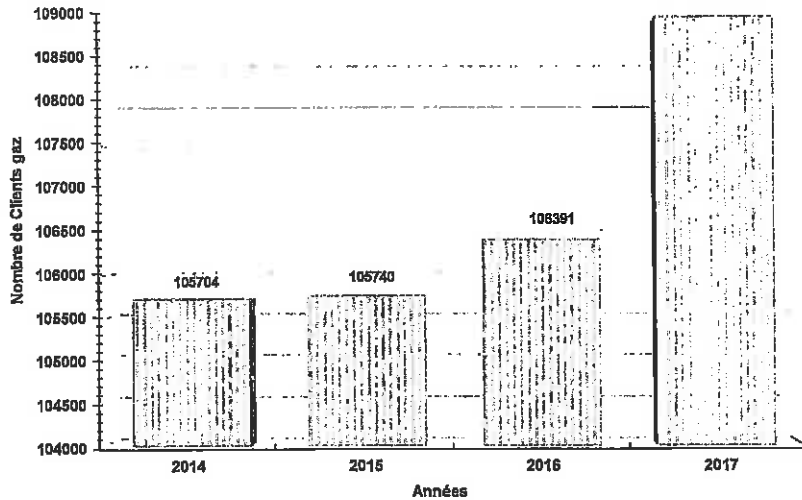
Conformément au cahier des charges, le compte rendu d'activité 2017, réalisé par le concessionnaire GrDF, comporte les principaux chapitres suivants :

- La clientèle, les tarifs et la consommation ;
- La qualité des relations et la garantie des services ;
- Les actions en faveur des clients démunis ;
- Le patrimoine de la concession ;
- Les investissements et les travaux de l'année 2017.

#### **2.3.1. La clientèle et ses consommations en gaz naturel sur le territoire du SIDEGAV en 2017.**

- 1) En 2017, le nombre de clients gaz naturel est de 108 992, soit une augmentation d'environ +0,27% par rapport au nombre de clients de l'année 2016 (106 391 clients) ;

ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE GAZ SUR LA CONCESSION. 108992

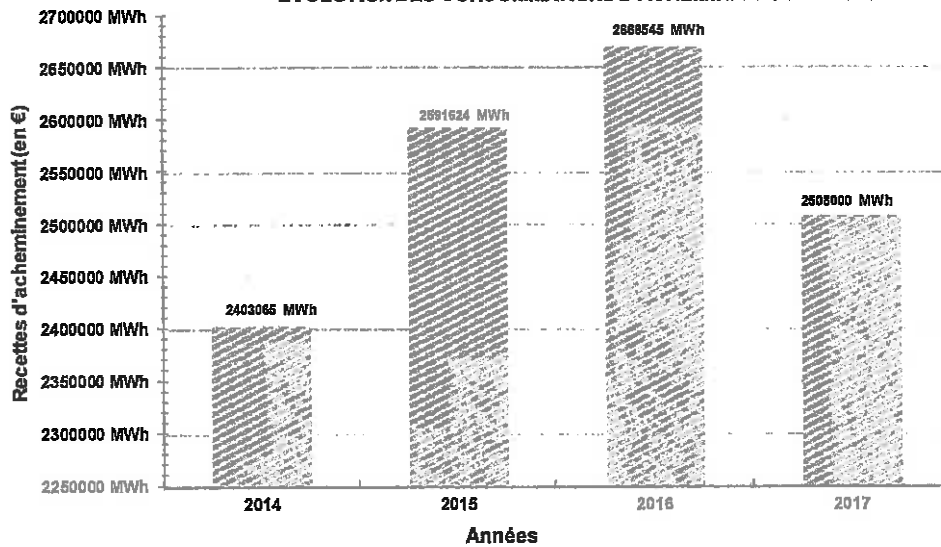


Commentaires :

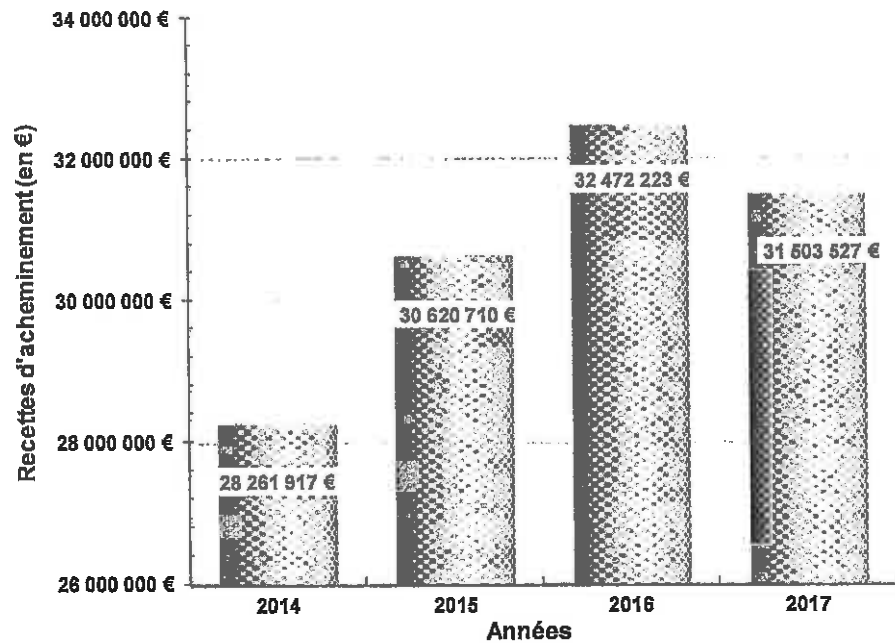
1) Toutes catégories confondues, la clientèle en gaz naturel sur le territoire de la concession est en progression sensible depuis 2014.

2) En 2017, la consommation en gaz naturel sur le territoire de la concession est en baisse d'environ -6,051% par rapport à l'année 2016.

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ACHEMINEMENT DE GrDF.



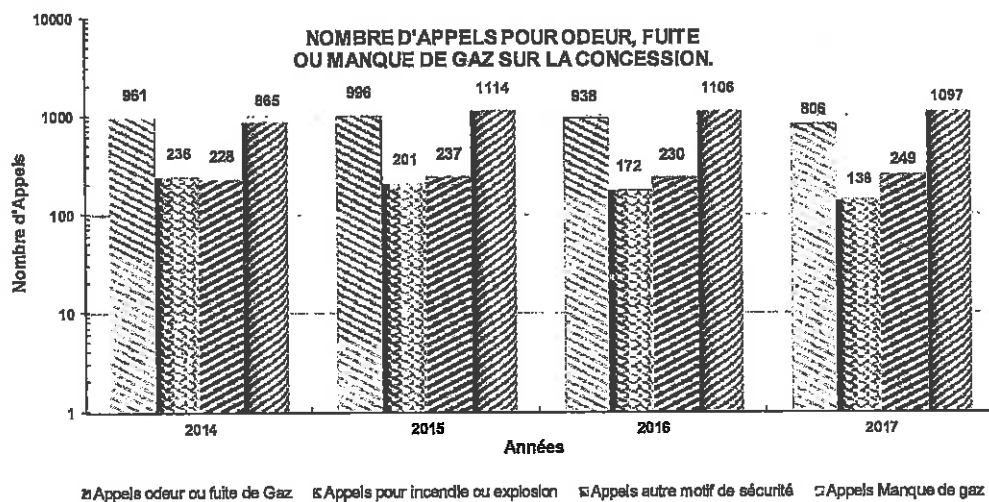
## ÉVOLUTION DES RECETTES D'ACHEMINEMENT EN GAZ NATUREL.



### Commentaires :

- Les recettes d'acheminement du concessionnaire ont diminué de **-2,98%** par rapport à l'année 2016. Cette baisse n'est pas en rapport avec la diminution des quantités de gaz acheminées par le concessionnaire, ce qui laisse supposer que le coût d'acheminement du concessionnaire a augmenté.

### 2.3.2. La qualité du service public de distribution de gaz sur le territoire du SIDEGAV.

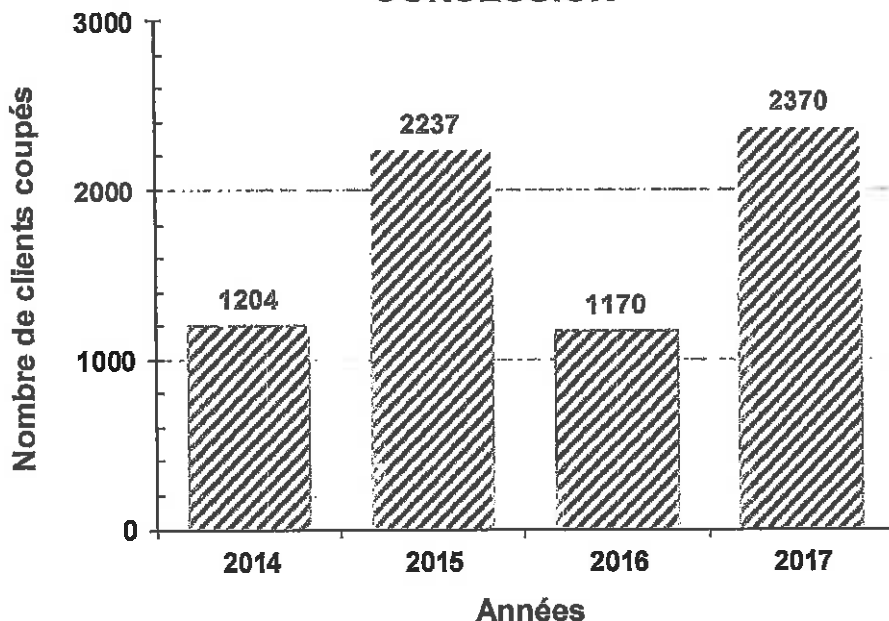


### Commentaires :

- Le nombre d'appels de tiers pour odeur ou fuite de gaz a encore diminué en 2017 d'environ **-14,07%** par rapport à l'année 2016 ;
- Le nombre d'appel pour incendie ou explosion a diminué de **-19,76%** en 2017 par rapport à 2016 (172 appels en 2016 contre 138 appels en 2017) ;
- En 2017, le nombre d'appels de tiers pour manque de gaz a légèrement diminué d'environ **-0,81%** par rapport à l'année 2016.



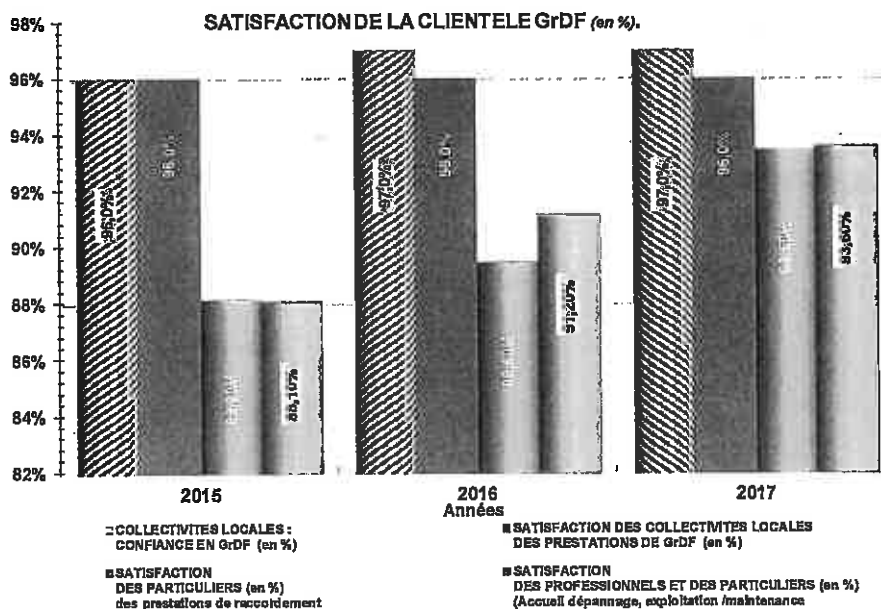
## NOMBRE DE CLIENTS COUPES SUR LA CONCESSION



Commentaires :

✚ Contrairement à l'année 2016, le nombre de clients coupés et privés de gaz pour incidents sur les réseaux de distribution de gaz naturel est en forte augmentation par rapport à 2016 : environ +102,56%. Ce facteur n'a pourtant pas influencé l'indice de satisfaction de la clientèle (toutes catégories confondues) présente sur le territoire du SIDEGAV.

### 2.3.3. La satisfaction de la clientèle sur le territoire du SIDEGAV en ce qui concerne les prestations de GrDF.



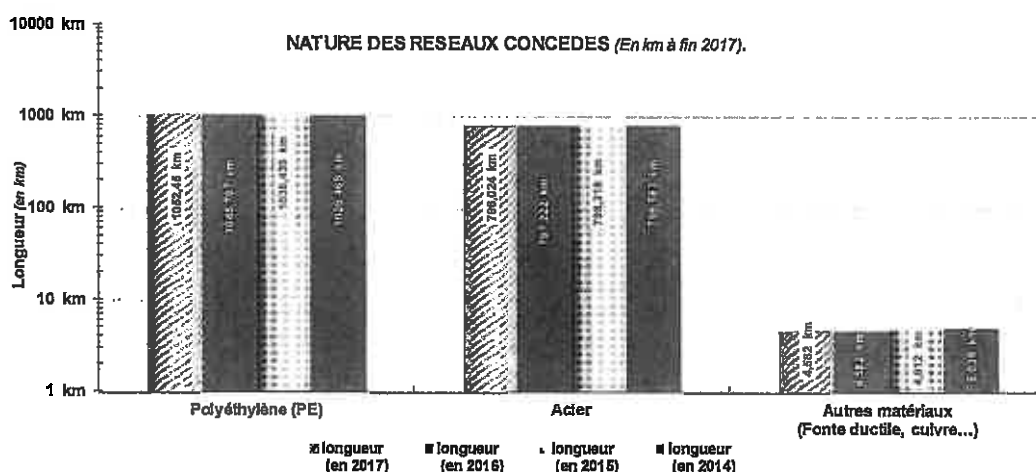
Commentaires :

✚ Tous les indicateurs de satisfaction sont en hausse ou stables par rapport à l'année 2016.

### 2.3.4. Les actions en faveur des clients démunis ou en situation de précarité énergétique.

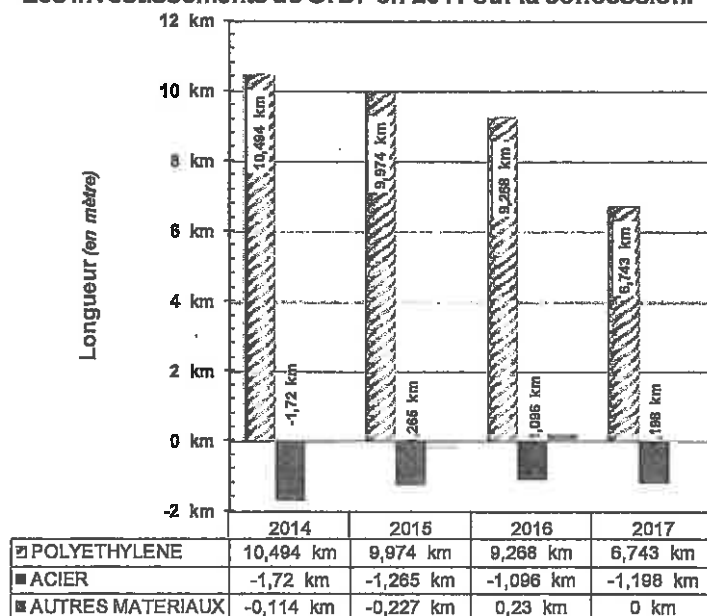
Commencée en 2016, les campagnes « CIVIGAZ » et « ISIGAZ » continuent jusqu'en 2018. 660 jeunes ont été missionnés par le concessionnaire GrDF pour visiter les foyers modestes et les bailleurs sociaux alimentés au gaz naturel sur le territoire national. Cette campagne « CIVIGAZ » a pour but de sensibiliser les foyers à revenus modestes sur les éco-gestes et la sécurité intérieure des installations intérieures au gaz naturel. A noter que 972 interventions pour impayé ont été réalisées en 2017 par le concessionnaire GrDF (1 625 interventions pour impayé en 2016). Cette campagne s'avère utile et nécessaire puisque les interventions pour impayé sont en baisse constante depuis 2015, année où a commencé « CIVIGAZ » initié par le concessionnaire GrDF.

### 2.3.5. Le patrimoine du SIDEGAV.



### 2.3.6. Les investissements et les travaux réalisés par GrDF sur le territoire du SIDEGAV.

Les investissements de GrDF en 2017 sur la concession.



Commentaires :

*\* A juste raison, le concessionnaire privilégie le polyéthylène au détriment de l'acier et des autres matériaux pour les remplacements, les extensions et les renforcements du réseau de distribution en gaz naturel.*

### **3. La conclusion générale.**

#### **3.1. Les observations émises par le SIDEGAV en 2017 ont-elles été satisfaites ?**

- a) En 2017, le SIDEGAV souhaitait que le nombre total d'incidents (par nature, par siège, par cause et par type) sur le territoire du syndicat diminue significativement.

*Cette observation a été suivie d'effet par le concessionnaire puisque le nombre d'incidents (nature, siège, cause et type confondus) a diminué de -13,45% par rapport à l'année 2016 (1323 incidents en 2016 => 1145 incidents en 2017).*

#### **3.2. Les points forts de l'activité de GrDF.**

- ☞ La présentation et le contenu, du rapport d'activité annuel rédigé par le concessionnaire GrDF, satisfont globalement aux exigences du contrat de concession et plus particulièrement au cahier des charges et à certaines remarques émises par le SIDEGAV en 2017 ;
- ☞ La volonté du distributeur GrDF d'étendre les réseaux de distribution sur le territoire du SIDEGAV en privilégiant le polyéthylène, matériau fiable et durable, pour les canalisations ;
- ☞ Les investissements du concessionnaire en faveur de la modernisation et du développement du réseau de distribution en gaz naturel sur le territoire du SIDEGAV ;
- ☞ La politique générale de GrDF en ce qui concerne les clients en situation de précarité énergétique ;
- ☞ La qualité des relevés de consommation en gaz naturel quasi sans erreur sur la région Nord-Ouest ;
- ☞ La rigueur dans le processus de communication quant aux incidents survenus sur le réseau de distribution en gaz naturel du SIDEGAV ;
- ☞ Le nombre total d'incidents, toutes causes confondues, constaté sur le territoire de la concession a diminué d'environ -13,45% par rapport à 2016 (1145 incidents en 2017 contre 1323 incidents en 2016) ;
- ☞ Les incidents sur les ouvrages qui ont provoqué une fuite de gaz avec incendie et/ou explosion sont en baisse d'environ -14,00%. GrDF doit poursuivre ses efforts pour réduire davantage ces incidents ;
- ☞ Même constat pour le nombre de dommages aux ouvrages lors ou après les travaux sur le territoire de la concession est, en 2017, identique à 2016. (25 dommages recensés en 2017 ainsi qu'en 2016) ;
- ☞ Les agressions sur les ouvrages exploités par GrDF ayant ou non provoqué une fuite de gaz sont moins nombreuses qu'en 2016 (976 incidents en 2017 contre 1126 incidents en 2016 ; Soit une baisse d'environ : - 13,32%).

- ☞ Les incidents ayant entraîné un manque de gaz ou défaut de pression ont diminué en 2016 (425 incidents en 2017 contre 493 incidents en 2016) soit une baisse d'environ **-13,79%** ;
- ☞ Les incidents pour fuite ou odeur de gaz, n'ayant pas entraîné un incendie ou une explosion sont, pour la deuxième année, en baisse d'environ **-11,89%** en 2017 (489 incidents en 2017 contre 555 incidents recensés en 2016) ;
- ☞ Les efforts constants du concessionnaire en termes de maintenance des ouvrages et de surveillance du réseau de distribution ;
- ☞ Une surveillance des réseaux en gaz naturel exigeante et constante ;
- ☞ Les efforts du concessionnaire pour la mise à jour de la cartographie des réseaux et des ouvrages. Mise en place de sous-indicateurs au niveau concession pour une meilleure connaissance du patrimoine. L'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de la concession est de **88**, il est supérieur à l'indice national qui est de **83** ;
- ☞ Un meilleur respect des délais catalogue pour les demandes de raccordement (taux de **95,2%** en 2017 contre taux de **92,3%** en 2016) ;
- ☞ Le détail et la nature des travaux réalisés dans les différentes communes adhérentes au SIDE GAV.

### **3.3. Les aspects à améliorer, à surveiller et les attentes du SIDE GAV.**

- ⇒ Les dommages sur ouvrages enterrés avec fuite ont augmentés significativement de **+20%** (20 dommages recensés en 2017 contre 16 dommages en 2016) ;
- ⇒ Le nombre de clients coupés et privés de gaz pour incidents sur les réseaux de distribution de gaz naturel est en forte augmentation par rapport à 2016 : environ **+102,56%**. Ce facteur n'a pourtant pas influencé l'indice de satisfaction de la clientèle (toutes catégories confondues) présente sur le territoire du SIDE GAV ;
- ⇒ En 2017, les dommages sur les ouvrages sont en augmentation par rapport à 2016 (20 dommages sur ouvrage en 2017 contre 17 dommages sur ouvrage en 2016 ; soit une variation d'environ **+17,64%**) ;
- ⇒ La disponibilité de l'accueil téléphonique du concessionnaire GrDF est à améliorer. Il faut quand même préciser que la dégradation de ce taux de disponibilité de l'accueil téléphonique est due à l'augmentation significative de **+15,95%** du nombre d'appels, tous motifs confondus, en 2017 (67813 appels en 2016 contre 78632 en 2017).